



**Syndicat du Bassin de l'Oudon**  
 6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU  
 (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)  
 Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr  
 n° siret : 200 077 881 00015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
 DU MERCREDI 06 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt deux, le six avril les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis		1	Mme BOURDAIS Marie-Paule		
	M. BESNIER Michel			M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine			Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. COLAS Aurélien		1	Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline		1	M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier	1		M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît		1	M. ROBERT Jacques		1
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. ROCHEPEAU Pierre		1
	M. PERROIS Christian		1	M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	1		Mme CHAUVEAU Carine		
M. ROUSSEZ Olivier		1	M. BALLÉ Matthieu			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul	1	
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent	1		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel	1		M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien	1		M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal	1		M. RAVARY Nicolas		
M. RAMAUGER Dominique			M. GENDRY Hugues			
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé		1	M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel		1	Mme BOISARD Véronique		1
	M. MICHEL Louis	1				
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur GUILLET Vincent, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 19

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres en exercice (18).

Le compte-rendu sommaire de la séance du 06 avril 2022 a été affiché au centre administratif de Craon le 20/04/2022 , conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Ordre du jour du comité syndical :**

- 1. Administration**
  - 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
  - 1.2. Décisions prises par le Président
  - 1.3. Décisions prises par le bureau
- 2. Finances**
  - 2.1. Vote du compte de gestion 2021
  - 2.2. Vote du compte administratif 2021
  - 2.3. Vote de la reprise des résultats 2021
- 3. Validation du rapport annuel 2021**
- 4. Dossiers techniques**
  - 4.1. Convention 2022-2024 avec le Département de la Mayenne pour la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) à La Gravelle
  - 4.2. Conditions de rémunération des entreprises accueillantes
  - 4.3. Etat d'avancement des études, travaux et communication
- 5. Examen des dossiers pour avis**
- 6. Questions diverses**



## **1. ADMINISTRATION**

### **1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 01/02/2022 est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

**Vote : Unanimité**

## 1.2. Décisions prises par le Président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Qualité Quantité</b>		
Formation des élus - bocage bords de route	MAYENNE BOIS ENERGIE	1 200,00 €
Base de donnée agricole - hébergement maintenance 2022	SITER	2 160,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Inondations</b>		
Maintenance hydromécanique et électrique de la Guardière	BREIZH HYDRAULIQUE	2 058,84 €
Contrôle appareil hydrologic - grande Queille	ATE SOLUTIONS	588,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Général</b>		
remplacement 5 portables pour les techniciens (annule et remplace BC2022-22)	ORANGE BUSINESS	765,65 €
Dossiers du personnel	BERGER LEVRAULT	57,90 €
Fournitures administratives	DELTA BUREAU	573,62 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>CLE</b>		
Impression de tracts journée mondiale de l'eau 2022	DAPO	159,72 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Milieux aquatiques</b>		
Panneau d'information usagers	DAPO	113,04 €
Clés du garage à refaire	CORDONNERIE RICHARD	6,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>LIFE CHERAN</b>		
animations journée mondiale de l'eau - ALSH Renazé	MNE	270,00 €

	Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
				maximum	prestataire retenu
Inondations		AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE TEMPORISATION POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU BOURG DE LOIRON - DOSSIERS REGLEMENTAIRES	Marché de prestation de service	37 628 €	DERVENN CONSEIL INGENIERIE
Life CHERAN		CONDUIRE UNE ETUDE SOCIOLOGIQUE VISANT A COMPRENDRE LES POINTS DE BLOCAGE EN MATIERE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ET DE REALISATION DE ZONES TAMPONS	Marché de prestation intellectuelle	26 702 €	AGENCE INDIVISIBLE

Discussion :

Pas de demande d'intervention.

## 1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 23/02/2022 :

- Validation de la convention pour le traitement des embâcles sur le site du Tertre, pour un montant de 20 000 € TTC, 10 000 € en 2022 et 10 000 € en 2023.
- Validation de l'engagement de l'étude préalable à la restauration de la continuité de l'Argos à Chazé-sur-Argos, pour un coût estimé à 40 000 € HT.
- Validation de la campagne d'analyse des eaux de puits pour un coût estimé à 35 000 € TTC.

Séance du 16/03/2022 :

- Engagement des actions de communication sur le bocage pour un coût estimé à 15 000 € TTC.
- Poursuite des actions de communication à la C.L.E. dans le cadre du CT Eau pour un coût estimé à 21 000 € TTC.
- Poursuite des actions de communication au Syndicat dans le cadre du CT Eau pour un coût estimé à 18022 € TTC.
- Poursuite de l'organisation de l'information géographique à la C.L.E. et au Syndicat dans le cadre du CT Eau pour un coût estimé à 15000 € TTC.
- Validation de la modification du coût estimatif de l'étude sociologique prévue dans le cadre du Life CHERAN pour un montant de 35000 € TTC



Discussion :

Pas de remarque.

## 2. FINANCES

### 2.1. Vote du compte de gestion 2021

Le compte de gestion est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : M Gilles GRIMAUD

#### **Proposition de délibération**

**EXPOSE**

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte de gestion 2021, dressé par madame la trésorière de Château-Gontier-sur Mayenne, relatif au budget du Syndicat du bassin de l'Oudon dont les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2021.

Il se présente comme suit :

#### COMPTES DE GESTION 2021

BUDGET PRINCIPAL 38100	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 298 192,33 €	1 470 792,69 €	1 206 329,06 €	1 102 921,78 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>172 600,36 €</b>	<b>103 407,28 €</b>	
Résultats reportés		1 696 202,31 €	193 677,41 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 868 802,67 €</b>	<b>297 084,69 €</b>	

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
Approuve le compte de gestion 2021 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,  
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

## 2.2. Vote du compte administratif 2021

Le tableau de synthèse est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : M Gilles GRIMAUD / M Louis MICHEL

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte administratif 2021.

Il se présente comme suit :

### Compte administratif Budget Principal (38100)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif				
Opérations de l'exercice	1 298 192,33 €	1 470 792,69 €	1 206 329,06 €	1 102 921,78 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>172 600,36 €</b>	<b>103 407,28 €</b>	
Résultats 2020 reportés		1 696 202,31 €	193 677,41 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 868 802,67 €</b>	<b>297 084,69 €</b>	
RAR 2021			451 780,00 €	527 300,00 €
<b>Résultat corrigé</b>		<b>1 868 802,67 €</b>	<b>221 564,69 €</b>	

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé
Budget PRINCIPAL (38100)	1 868 802,67 €	-297 084,69 €	1 571 717,98 €	75 520,00 €	1 647 237,98 €
<b>Total</b>			<b>1 571 717,98 €</b>		<b>1 647 237,98 €</b>

Détail par chapitre :

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	442 015,79
012	CHARGES DE PERSONNEL	604 494,83
65	INDEMNITES ELUS	50 023,58
65	SUBVENTIONS VERSEES	16 313,64
66	CHARGES D'INTERET	22 334,56
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	545,00
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	0,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	142 464,93
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 298 192,33</b>
013	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL	13 024,34
74	PARTICIPATIONS	810 090,00
74	SUBVENTIONS	534 946,35
73	IMPOTS ET TAXES	0,00
70	REMBOURSEMENT AUTRES REDEVABLES	8 439,66
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 257,80
78	REPRISE SUR PROVISIONS	54 788,44
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - SUBV	48 246,10
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 470 792,69</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>172 600,36</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>1 696 202,31</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL</b>		<b>1 868 802,67</b>
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	78 165,92
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 107,01
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 435,56
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	601 394,58
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00
040	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	48 246,10
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	199 979,89
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 206 329,06</b>
10222	FCTVA	96 749,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	70 381,41
13	SUBVENTIONS	582 090,55
16	EMPRUNT	0,00
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	11 256,00
238	REMBOURSEMENT AVANCES VERSEES	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	142 464,93
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	199 979,89
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 102 921,78</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>-103 407,28</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		<b>-193 677,41</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT TOTAL</b>		<b>-297 084,69</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>1 571 717,98</b>

Monsieur Gilles GRIMAUD, Président, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance,  
Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
Approuve le compte administratif 2021,  
Prend acte des restes à réaliser,  
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### Discussion :

Madame Isabelle CERISIER demande pourquoi il y a un décalage important entre le budget prévisionnel et le réalisé pour les charges à caractère général ?

Madame Régine TIELEGUINE répond que les charges à caractère général comprennent aussi des actions inscrites en fonctionnement, elles n'ont pas toutes été réalisées en 2021.

Monsieur Vincent GUILLET souligne que pour le pôle qualité il était prévu 470 000 € de dépense alors que 240 000 € ont été réalisés. Il souhaite connaître les actions qui n'ont pas été réalisées.

Madame Delphine PREVOT répond que certaines actions ont été engagées mais la réalisation n'est pas achevée en 2021. C'est par exemple le cas pour les diagnostics. Le paiement peut se faire 2 années plus tard.

Madame Régine TIELEGUINE précise que pour la section de fonctionnement on ne prend pas en compte les « restes à réaliser » comme c'est le cas en investissement. Ces restes à réaliser de fonctionnement sont estimés à environ 190 000 €.

Madame Régine TIELEGUINE évoque également les problèmes avec les prestataires qui ne font pas les prestations demandées au moment voulu.

Monsieur Pierrick GILLES confirme que les prestataires n'ont pas assez de salariés pour répondre aux besoins du syndicat.

Monsieur Vincent GUILLET demande s'il pourrait être envisagé d'embaucher pour faire ce travail.

Monsieur Louis MICHEL répond que cela implique un changement de dimension pour le Syndicat avec un risque pour l'organisation de la structure.

Monsieur Joël RONCIN ajoute que l'on subit le manque de personnel. De plus, les salariés changent d'entreprise et se réorientent.

### Vote pour le compte administratif : unanimité

#### **2.3. Vote de la reprise des résultats 2021**

Le tableau de synthèse est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : M Gilles GRIMAUD

#### **Proposition de délibération**

#### **EXPOSE**

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le compte administratif 2021 voté ce jour, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget, dont voici la synthèse :

	<i>pour info, par service</i>					RESULTAT GLOBAL 2020
	SERVICE INONDATIONS	SERVICE CLE	SERVICE QUALITE QUANTITE	SERVICE MILIEUX AQUATIQUES	SERVICE LIFE	
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021, A AFFECTER	67 509,38	105 168,42	123 308,78	1 503 999,62	68 816,47	1 868 802,67
RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2021	16 319,49	16 339,58	29 636,07	-356 430,71	-2 949,12	-297 084,69
RESTES A REALISER 2021	-6 853,00	-3 016,00	5 480,00	79 909,00	0,00	75 520,00
BESOIN DE FINANCEMENT	9 466,49	13 323,58	35 116,07	-276 521,71	-2 949,12	-221 564,69



Constatant que le compte administratif global 2021 présente un résultat d'exécution :

- Excédent de la section de fonctionnement pour 1 868 802.67 €  
Soit un résultat de fonctionnement à affecter pour 1 868 802.67 €

- Déficit global à la section d'investissement pour 297 084.69 €  
Soit un résultat déficitaire d'investissement pour 297 084.69 €

Le comité syndical,

Après avoir voté les comptes administratifs 2021,  
Compte tenu du solde positif des restes à réaliser d'un total de 75 520 €,  
Compte tenu d'un besoin de financement global de 221 564.69 €,  
Décide d'affecter les résultats suivants sur le budget primitif (38100) :

Recettes de fonctionnement

002 – Excédent de fonctionnement reporté 1 647 237.98 €

Recettes d'investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 221 564.69 €

Dépenses d'investissement

001 – Déficit d'investissement reporté 297 084.69 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2021		
<b>Affectation résultat global 2021 de fonctionnement au BP du Budget Principal (38100)</b>	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2021 à affecter	0,00 €	1 868 802,67 €
Solde GLOBAL d'exécution d'investissement 2021	297 084,69 €	
Solde GLOBAL 2021 des restes à réaliser en investissement	0,00 €	75 520,00 €
<b>Total des soldes</b>	<b>297 084,69 €</b>	<b>75 520,00 €</b>
Besoin de financement	221 564,69 €	
Affectation au 1068 en recettes d'investissement - BUDGET 2022 - budget principal (38100) (au minimum couverture du besoin de financement)		221 564,69 €
Report au 002 en recettes de fonctionnement - BUDGET 2022 - budget principal (38100) (résultat à affecter - affectation au 1068)		1 647 237,98 €

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

### 3. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2021

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Présentation en séance.

#### Proposition de délibération

EXPOSE

Le rapport annuel 2021 du Syndicat du Bassin de l'Oudon est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport annuel 2021 du Syndicat du Bassin de l'Oudon ci-annexé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

#### 4. DOSSIERS TECHNIQUES

##### 4.1. Convention 2022-2024 avec le Département de la Mayenne pour la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) à La Gravelle

Le projet de convention est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : M Joël RONCIN

##### **Proposition de délibération**

##### EXPOSE

Le site de la zone humide de La Gravelle, propriété du Syndicat depuis 2012, a été inscrit au schéma départemental des espaces naturels sensibles (S.D.E.N.S.), adopté par le Département de la Mayenne le 13 décembre 2018. A ce titre, les actions de préservation et de valorisation du site, portées par le syndicat peuvent être subventionnées par le Département dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il convient d'approuver le plan d'actions 2022/2024 et la signature de la convention avec le Département de la Mayenne pour la gestion de la zone humide de la Gravelle.

Le montant estimatif de l'opération est de 48 000 € TTC pour 3 ans.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention ci-annexée,

Précise que le montant estimatif est de 48 000 € TTC pour 3 ans,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

##### 4.2. Conditions de rémunération des entreprises accueillantes

Présentation : M Rémi GAROT

##### **Proposition de délibération**

##### EXPOSE

Le syndicat organise des journées de sensibilisation, d'information ou de formation dans des exploitations agricoles. Le bureau fait le constat que des intervenants sont missionnés par le syndicat et rémunérés pour leurs prestations de formation. L'exploitant agricole n'est pas rémunéré alors qu'il peut prendre de son temps pour accueillir le groupe, préparer son exploitation et/ou intervenir. Il est donc proposé par mesure d'équité de rémunérer les entreprises accueillantes.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau de rémunération comme suit :

Rémunération		
Intervention lors de la réunion	Présence non requise	-
	Présence sans intervention	-
	Présence avec intervention	200€ pour 4 heures
Préparation en amont	Pas de préparation	-
	Préparation (réunion, échanges)	100€ par réunion de 4 heures
	Accueil de + de 50 personnes demandant un effort d'aménagement de l'espace	100€
<b>Sommer pour calculer la rémunération</b>		

Précise que les sommes seront versées à l'entreprise accueillante sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire,  
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Vote : unanimité**

#### **4.3. Etat d'avancement des études, travaux et communication**

Présentation : Elus en charge des dossiers

Présentation en séance.

Cf. diaporama.

## **5. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS**

Il n'y a pas de nouveaux dossiers pour avis au 29 mars 2022.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **• Sur la communication**

Monsieur Vincent GUILLET demande si le syndicat sera présent à Planète en fête ?

Oui, c'est bien prévu.

Monsieur Pascal RAIMBAULT - La meilleure communication que peut faire le syndicat pour les rivières, c'est de laisser l'accès au public. Exemple du sentier des douaniers en bord de mer.

Monsieur Joël RONCIN - Les rivières sont non domaniales. On est donc sur des propriétés privées.

Monsieur Gilles GRIMAUD : Entre Segré et le Lion d'Angers, l'Oudon est domanial. Les discussions pour rétablir un cheminement sont parfois difficiles avec les riverains même sur des parties domaniales.

Monsieur Joël RONCIN - Il faut travailler à proximité de chemins piétonniers existants et conventionner avec les riverains, notamment à proximité des bourgs.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Il faut aussi tenir compte de la sécurité du cheminement et permettre l'accès des pompiers.

Madame Régine TIELEGUINE - Le syndicat travaille actuellement sur une stratégie foncière, ce point peut être ajouté à la réflexion.

- **Sur la continuité écologique**

Monsieur Vincent GUILLET demande les conséquences de la Loi « climat et résilience » du 24 août 2021 sur les projets de continuité écologique autour des moulins ?

Monsieur Joël RONCIN - Un des articles de la Loi permet la préservation des droits d'eau et du potentiel d'hydroélectricité, les aménagements restent possibles. On attend les premiers cas qui pourront faire jurisprudence. Le syndicat persévère et poursuit le dialogue avec les riverains et les associations. On intervient toujours avec l'accord des propriétaires.

- **Sur les pollutions ponctuelles**

Monsieur Vincent GUILLET demande qui assure le suivi des barrages flottants après des pollutions aux hydrocarbures ?

Monsieur Gilles GRIMAUD - Ce sont les pompiers qui prennent en charge la pollution, normalement jusqu'au bout.

Monsieur Vincent GUILLET constate que lorsque le pollueur n'est pas identifié, c'est à la charge de commune. Si la charge est trop importante, cela peut aller en Préfecture.

- **Sur le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**

Monsieur Rémi GAROT signale la difficulté pour remplir le questionnaire adressé par la Chambre régionale d'agriculture dans le cadre du PTGE<sup>1</sup> afin d'améliorer la connaissance sur les prélèvements agricoles (abreuvement, irrigation, antigel, ...).

Monsieur Joël RONCIN - Des réunions locales ont été organisées par la Chambre d'agriculture. Il y a eu peu de participants car il n'y a pas eu de communication préalable. Des améliorations ont été apportées à la suite des premières réunions en Mayenne avec donc un peu plus de participants en Maine et Loire la semaine suivante.

Monsieur Louis MICHEL - On est prêt à les aider à diffuser le questionnaire mais on ne peut pas faire le travail à leur place.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 12h30.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Vincent GUILLET



---

<sup>1</sup> Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau